

28 avr 2023 -16:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2023

Fonction publique : modifications techniques concernant le statut du personnel et l'entrée en service – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant deux réparations à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal relatif à la sélection des agents de l'État et aux examens linguistiques et de l'arrêté royal relatif au stage à temps partiel, à la mise à disposition pendant une crise et à l'échange d'expertise.

Le projet d'arrêté royal assure les réparations suivantes :

- modification de l'article 6*bis* de l'arrêté royal du 8 janvier 1973 fixant le statut du personnel de certains organismes d'intérêt public en rétablissant le paragraphe 2
- modification de l'article 2 de l'arrêté royal du 25 avril 2005 fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics pour qu'il soit consolidé au Moniteur belge de la manière prévue par le législateur

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be